

L'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE NEYRUZ 



**Mesures d'économies
d'énergie**

13



**Manifestations
communales**

17



**Informations sur
le PAL**

8

Sommaire

3 Editorial

4 Bureau du Conseil général

5 Décisions du Conseil général

6 Dicastères

17 Manifestations

- Les Médiévales
- Marchés artisanaux
- Comptoir neyruzien
- Four à pain

21 Informations officielles

25 Divers

Impressum

Tirage: Cette publication est éditée
2 à 3x par an à 1250 exemplaires

Éditeur: Commune de Neyruz

Coordination: Administration
communale - Tél.: 026 916 15 50

Site web: www.neyruz.ch

E-mail: neyruz@neyruz.ch

Graphisme: Effet-i-media
www.bepbep.ch

Photos: Commune de Neyruz -

Benoît Perriard -

David Dunand www.daviddunand.com

Impression: media-f

Neyruz en 2030, projetons-nous !

En 2030, Neyruz est un village où il fait bon vivre, un village où les enfants respirent l'air frais, jouent en forêt et courent après les papillons dans la cour de récréation de leur jolie école agrandie. Un village dynamique où l'on peut y pratiquer du sport (y compris du skateboard), chanter, jouer de la musique, lire des livres, aller au théâtre, aux marchés, cuire son pain au four banal. Neyruz, un village où les personnes âgées se

sentent entourées, un village où petit-e-s et grand-e-s se côtoient et où l'on aime y faire ses courses, boire un café, ou aller chez le coiffeur.

Neyruz en 2030, c'est aussi un village où les citoyennes et citoyens partagent leurs avis et leurs idées, se sentant écoutés et impliqués dans le développement harmonieux du village. Un village où les jeunes et moins jeunes, femmes et hommes, sont représentés au sein des organes politiques communaux et prenant des décisions respectueuses du social, de l'environnement et l'économie locale. C'est un

village exemplaire dans l'utilisation des énergies renouvelables et où les habitant-e-s sont sensibles aux enjeux climatiques.

Soucieux de notre monde de demain, le Conseil communal élabore aujourd'hui une stratégie de développement durable, alignée sur les 17 objectifs de l'Agenda 2030 (cadre de référence cantonal, national et au-delà).

Continuons à construire ensemble notre village durable de demain !

Le Conseil communal



Ateliers organisés par Bio-Eco et financés par le Plan Climat et Santé à l'école avec les élèves des classes de 5 à 8H pour imaginer leur école idéale, décembre 2021.

Bureau du Conseil général

**Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,**

Engagez-vous ! En cette période trouble, assombrie par la guerre en Ukraine, cette injonction martiale peut paraître inappropriée, ou maladroite. A l'échelle villageoise, elle prend cependant une toute autre signification. On le constate depuis la création du Conseil général. Les 50 personnes en qui vous avez placé votre confiance s'engagent. Elles prennent connaissance des dossiers, les étudient, dissèquent les règlements, en analysent leurs conséquences avant d'exprimer leur point de vue. Cela a encore été le cas lors de la dernière séance du Conseil général, en date du 4 octobre 2022. Les élus ont tout d'abord adopté les nouveaux statuts du Réseau santé

de la Sarine liés à la défense incendie, avant de renvoyer deux règlements, celui des eaux usées et celui de la distribution d'eau potable, jugés onéreux, trop déséquilibrés et pas assez incitatifs pour encourager la population à modérer sa consommation. La création d'une commission a été proposée afin de réfléchir ensemble aux meilleures solutions pour notre village.

Ce qui se fait désormais au niveau politique peut se faire au niveau social. De nombreuses Neyruziennes et de nombreux Neyruziens ont donné de leur temps ces derniers mois pour organiser les Médiévales, la fête nationale, le marché artisanal ou le comptoir neyruzien. Merci à eux. Tous ces rendez-vous permettent de rapprocher les villageois qui peuvent se rencon-

trer, échanger, s'amuser dans un cadre détendu et festif.

En plus de ces événements ponctuels, le village permet, grâce à ses diverses sociétés, de réunir les gens, tout au long de l'année, en fonction de leurs affinités. Sport, culture, loisirs : il y en a pour tous les goûts. Ces activités contribuent à l'épanouissement villageois. En ce sens, votre participation, active ou passive, est précieuse. Elle renforce le vivre-ensemble. Alors, n'hésitez pas, engagez-vous ! L'harmonie de notre village n'en sera que bonifiée.

François Rossier
Président du Conseil général





Décisions du Conseil général

Séance du Conseil général du 4 octobre 2022

Le Conseil général s'est réuni le 4 octobre 2022. Le procès-verbal provisoire peut être consulté sur notre site internet rubrique

Politique / Conseil général / Procès-verbaux.



Lors de cette séance, le Conseil général a :

- Approuvé le procès-verbal du dernier Conseil général du 17 mai 2022
- Pris connaissance et validé les informations du Bureau du Conseil général
- Pris connaissance des différentes communications du Conseil communal

Durant cette même séance, le Conseil général a traité plusieurs objets qui lui étaient soumis par le Conseil communal. Les messages élaborés par le Conseil communal en relation avec ces objets peuvent être consultés sur notre site internet rubrique

Politique → Conseil général → Dates des séances.



En résumé, le Conseil général a :

- Accepté à l'unanimité l'adoption des statuts du réseau santé de la Sarine suite à leur modification votée en assemblée des délégués du 1^{er} juin 2022
- Renvoyé par 34 oui, 11 non et 3 abstentions, le Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
- Renvoyé par 35 oui, 11 non et 2 abstentions, le Règlement relatif à la distribution de l'eau potable

- Pris acte du retrait de la proposition n° 2022/4 de M. Jean-Jacques Friboulet pour l'intégration de mesures incitatives afin de diminuer la consommation d'eau, dans une perspective de durabilité, au sein des deux règlements relatifs à l'évacuation, à l'épuration des eaux et à la distribution d'eau potable
- Accepté par 45 oui et 3 abstentions, la transmission du postulat n° 2022/1 relatif à deux abonnements CFF supplémentaires



Dicastère 1 : Administration générale et ressources humaines



Jean-Pierre Corpataux, Syndic

Informations générales de votre Syndic

Comme vous avez pu vous en rendre compte, la Commune de Neyruz est très active. Depuis le début de cette année, le Conseil communal et les diverses Commissions concernées ont mis sur pied une rencontre intergénérationnelle, une conférence énergétique, des marchés artisanaux, des petits-déjeuners avec les entrepreneurs ainsi qu'un comptoir neyruzien. L'augmentation de notre soutien financier envers nos sociétés locales a également permis d'aider à un redémarrage de la vie associative. Notre école n'est pas en reste et l'organisation des « Médiévales » en juillet dernier a été un immense succès. Au nom du Conseil communal, permettez-moi de remercier sincèrement et très chaleureusement toutes les personnes qui s'engagent et qui se mettent à disposition des sociétés, des Commissions communales, de l'école et de la collectivité en général pour dynamiser notre beau village. Merci du fond du cœur pour votre engagement sans faille.

Changement au sein du Conseil communal au 1.8.2022

Suite à la démission de M. Jean-Daniel Roth pour des raisons professionnelles, M. Bernard Kolly, premier des viennent-ensuite de la liste GSO, a fait son entrée au Conseil communal le 1.8.2022. Il a repris le dicastère « Formation » laissé vacant par M. Jean-Daniel Roth. Nous souhaitons encore la bienvenue à M. Bernard Kolly et beaucoup de satisfaction dans son mandat. Nous profitons aussi pour réitérer nos remerciements à M. Jean-Daniel Roth pour toute son activité et son travail réalisés durant son année et demie comme Conseiller communal.

Engagement au sein de l'administration communale

Suite à la démission de Mme Anne-Françoise Renevey qui a saisi une opportunité et un avancement professionnel auprès d'une autre commune fribourgeoise, nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil communal a engagé, à un taux de 80%, Mme Isabelle Delabeye dès le 1.12.2022.



De formation commerciale, elle complètera l'équipe administrative en place et fonctionnera comme Préposée au contrôle des habitants et du registre électoral sous la responsabilité de

notre Responsable administratif. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue et beaucoup de satisfaction dans son activité professionnelle au sein de notre administration communale.

Groupe de travail Communication

Ce groupe de travail avait été constitué en début de législature pour mettre en place les éléments de communication du Conseil général, notamment la partie du site internet. Ces travaux étant maintenant terminés, ce groupe de travail est dissout. Les tâches de communication sont reprises par le Conseil communal et son administration. Merci à toutes les personnes qui y ont participé.

Jubilaires 90 ans

1932 a vu la première fête des mères célébrée en Suisse. Les mamans de l'époque ont fait de beaux enfants, dotés d'une belle santé.

Cette année, nous avons eu la chance de pouvoir fêter le jubilé d'exception de nombreux nonagénaires. Des représentants du Conseil communal leur ont apporté le traditionnel présent offert par la commune.

Les heureux jubilaires sont :

- Daniel Marti
- Thérèse Mettraux
- Giselle Gobet
- Maryse Mudry
- Cécile Dafflon
- Bernadette Esseiva
- René Dafflon (anniversaire encore à venir)

Nous leur souhaitons encore de belles années, beaucoup de bonheur et une bonne santé !



Cécile Dafflon



Bernadette Esseiva

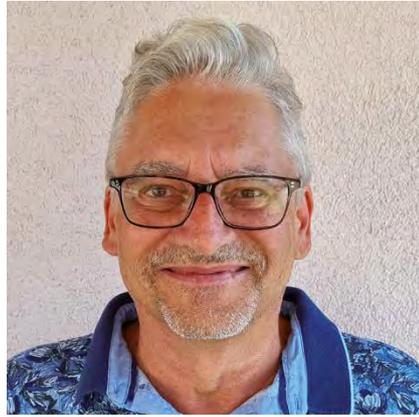


Giselle Gobet



Thérèse Mettraux

Dicastère 2 : Formation



Bernard Kolly, Conseiller communal

Chères concitoyennes et chers concitoyens, c'est avec un grand plaisir que j'ai repris le dicastère Formation en remplacement de Monsieur Jean-Daniel Roth.

Effectivement, je suis un ancien nouveau, drôle de tournure, mais j'ai déjà œuvré au sein du Conseil communal pendant 7 ans et après une petite pause, je reprends du service.

Quelques informations au sujet de l'école. Nous comptons actuellement, au 30 septembre 2022, 276 élèves physiques, ce qui représente 292 élèves légaux. Pourquoi cette différence, ceci est dû au fait que certains élèves rencontrent quelques difficultés, ce qui demande un appui supplémentaire. Le nombre d'élèves par classe se calcule donc par le nombre d'élèves légaux.

La vente des sapins de Noël aura lieu le vendredi 9 décembre, soit le lendemain du loto des enfants qui est programmé le jeudi 8 décembre.

Un projet d'agrandissement de l'école est en cours. Selon une étude que nous avons réalisée, le nombre de classes devra certainement être augmenté d'ici à 2040. Nous avons pris acte et nous y travaillons pour pouvoir satisfaire aux besoins futurs.

En vous remerciant pour la confiance que vous nous témoignez, je vous souhaite un bel automne.

Dicastère 3 : Culture et société



Katuscia Sansonnens Cherubini,
Vice-Syndique

Cours des samaritain.e.s et défibrillateurs

Après l'installation de 3 défibrillateurs – à la pharmacie, au complexe communal et au stade des Simon – le Conseil communal a demandé aux Samaritains de Neyruz et environs de former la population à l'emploi de ces appareils. Les deux cours mis sur pied au début de l'automne ont réuni plus de 50 participant.e.s.

Cet *Ecureuil* est l'occasion de remercier les Samaritain.e.s pour leurs précieux conseils, mais aussi de rappeler que notre commune a la chance d'abriter cette organisation dont les activités et les buts sont les suivants :

- l'organisation de cours de premiers secours au public (cours sauveteur pour permis de conduire, urgence pour la petite enfance) ;
- les formations avancées au public ou en entreprises (cours samaritain, massage cardiaque et défibrillateur BLS-AED) ;

- la tenue d'un poste sanitaire lors de manifestations ;
- l'organisation de dons du sang.



En cas d'intérêt pour l'une des formations proposées ou pour toute question, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes : Carine Waeber (car.wae@bluwin.ch ou 079 236 67 85) ou Fabienne Chappuis (famchappuis@hispeed.ch ou 079 612 42 86).

Dicastère 4 : Affaires territoriales



Axel de Montmollin, Conseiller communal

Le 24 août 2022, le Plan d'Aménagement Local (PAL) a été partiellement approuvé (avec réserves et conditions)

Le dossier d'approbation de la révision générale du PAL a été déposé auprès de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) en février 2019. Après avoir publié, en novembre 2021, sa détermination sur ce qu'elle entendait ne pas approuver, la DIME a finalement statué sur notre PAL en date du 24 août 2022.

L'approbation du PAL est toutefois conditionnée par des réserves et conditions qui obligent la Commune à établir, dans un délai de 6 mois, un « Dossier d'adaptation aux conditions d'approbation » lequel dossier devra contenir l'ensemble des modifications exigées dans l'approbation de la DIME.

Ladite décision, ainsi prononcée, s'appuie sur la détermination de novembre dernier et sur les préavis des Services de l'Etat lesquels ont considéré notre Révision générale sous l'angle des conséquences de la mise en œuvre de la LAT et - par analogie - à l'applica-

tion stricte du Plan Directeur Cantonal (PDCant).

Partant, la lecture de l'approbation révèle que certaines ambitions, exprimées dans le dossier initial, ont été refusées par la DIME dont, entre autres, la mise en zone de La Daille-Ouest, le plan de distance aux routes, l'extension de certains secteurs au Plan Directeur Communal (PDCCom), etc. Relevons ci-après, les autres éléments impactants de la décision :

- **La zone d'activités de La Villeyre**

Les autorités cantonales donnent partiellement raison aux recourants et exigent un redimensionnement particulièrement marqué de cette zone, entraînant ainsi un risque de perte de valeur de ces terrains dont la Commune est, pour partie, propriétaire. Toutefois, dans l'éventualité où se profilerait un projet, de qualité et parfaitement intégrable dans le site, l'Etat pourrait alors jouer un rôle de « Facilitateur » et devenir un partenaire à la concrétisation de l'implantation d'une entreprise que nous voulons être à haute valeur ajoutée de par ses activités.

- **Le secteur Route d'Onnens-SUD**

Il est à relever que la DIME s'est prononcée - fait particulièrement rare - contre l'avis de son service des constructions (SeCA) en ce qui concerne les hauteurs maximales des bâtiments projetés pour ce secteur. Dès lors, les réflexions, portant sur la mise en œuvre de ce futur projet essentiellement dédié à l'habitat, peuvent reprendre entre la Commune et l'entrepreneur général du site. Une fois réalisé, ce secteur pourrait accueillir environ 300 nouveaux habitants.

- **Densification et qualité de dessertes en transports publics**

Cette condition impacte considérablement plusieurs zones à bâtir qui,



selon les exigences du PDCant, ne sont pas couvertes par une desserte suffisante en transports publics pour permettre de la densification. Fortement élongée et en forme de papillon, la topographie de notre commune avec ses zones à bâtir très éloignées du noyau de dessertes en transports publics permettant la densification, se révèle avoir une « qualité de dessertes », définie par l'Etat et ses Services, comme mauvaise.

L'effet de cette astreinte importante pénalisera plusieurs parcelles stratégiques, dont une partie du patrimoine communal, lesquels secteurs seront prétérités dans leur valorisation et développement. Une autre conséquence se verra au fil du temps par le développement de la densification des secteurs situés au sein même du tissu bâti villageois répondant à satisfaction aux exigences en dessertes.

Après une évaluation approfondie mettant en exergue l'impact péjorant de certaines conditions d'approbation et afin de défendre ses intérêts, le Conseil communal a déposé, dans le délai imparti, un recours auprès du Tribunal cantonal contre l'approbation du PAL. Le recours dénonce l'IBUS maximal de 0,8 imposé pour le secteur du Sécheron et le refus d'extension du territoire d'urbanisation pour la zone sportive La Crêta (ZIG Les Simon).

Quant à l'élaboration du dossier d'adaptation aux conditions d'approbation, le travail y découlant pourra - malgré le recours interjeté - débiter avec l'appui de notre bureau d'urbanisme, URBAPLAN, le Groupe de Travail PAL ainsi qu'avec la précieuse collaboration de la Commission d'aménagement, la ComPAL. Nous allons donc procéder à l'analyse, point par point, des conditions et réserves, à l'exception des points impactés par les éventuels recours. Ces points vont être

réévalués tout en maintenant un regard critique afin de préserver l'ensemble des intérêts de la collectivité. Au vu de ce qui précède, finaliser le dossier d'adaptation dans les 6 mois, comme exigé dans la décision de la DIME, s'annonce d'ores et déjà complexe.

Restent par ailleurs réservés, les recours interjetés par des privés ce qui ajouterait des contraintes supplémentaires à l'élaboration du dossier d'adaptation.

Retenons que le délai de recours étant désormais dépassé, le PAL ainsi approuvé, avec ces conditions et réserves entre en force et est applicable, à l'exception des éléments pouvant faire l'objet de recours.

Partant, l'application des Plans - tels qu'approuvés - impacte tous les documents contraignants du PAL comme le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) et le Plan d'Affectation des Zones (PAZ). Ainsi, tout requérant - d'objets soumis à autorisation de construire - se verra contraint à porter une analyse conforme à ces nouvelles exigences en amont du dépôt de son projet de construction. A cet effet, le Service des constructions communal se tient à votre disposition pour vous guider dans la compréhension des plans approuvés.

Ce complexe dossier PAL a franchi un cap important avec son approbation partielle par la DIME, mais il reste encore du chemin à parcourir jusqu'à son aboutissement final.

Fermeture temporaire de la Passerelle sur la Glâne

Les dégâts de vieillissement prématuré, mais très avancé, sur les éléments porteurs de l'ouvrage nous ont contraints, pour des raisons sécuritaires et pour une durée indéterminée, à condamner sans délai l'accès

à la passerelle sur la Glâne située en contrebas de l'ancien château, entre Neyruz et Hauterive.



La passerelle, âgée d'à peine une vingtaine d'années, de par sa conception générale et ses matériaux insuffisamment résistants aux contraintes environnementales du site, a déjà subi plusieurs entretiens conséquents et complexes amenant les Communes qui en sont responsables à s'interroger sur la situation générale de l'ouvrage.



Sitôt l'évaluation des dégâts et le risque d'affaissement imminent de l'ouvrage constatés, les Communes d'Hauterive et de Neyruz ont pris les devants pour entreprendre les travaux indispensables et se sont, d'ores et déjà, pro-





noncées sur le maintien de cet axe de tourisme fort apprécié et fréquenté.

Ainsi, un premier mandat a été confié à un bureau d'ingénieur, lequel mandat devrait permettre aux communes partenaires d'opter pour la plus durable des variantes tout en respectant les facteurs économiques découlant de la remise en service de l'ouvrage, voire d'un nouvel ouvrage de substitution.

La piste d'une consolidation temporaire des éléments porteurs de l'ouvrage dans l'attente de travaux plus lourds a également été évaluée. Les Autorités jugeront la pertinence de cette approche qui permettrait, éventuellement, de réouvrir temporairement le passage.

Dicastère 6 : Routes et édilité



Fabien Mettraux, Conseiller communal

Eclairage public des routes communales et des voies de mobilité douce

La situation géopolitique actuelle joue les influenceurs en contraignant les privés comme les acteurs de l'économie et les collectivités publiques, à repenser les modes de consommation d'énergie sous toutes ses formes dans le but d'éviter les risques de coupures

d'énergie présagées en phase 4 (délestages).

La Commune de Neyruz n'a pas attendu - pour être proactive - que les conditions se péjorent et que les Autorités politiques, tant fédérales que cantonales, suggèrent avec insistance la mise en place de plans d'actions d'économies d'énergies.

Soulignons que le chemin reliant la route cantonale à la route du Marchet (en bordure Est de la digue antibruit du lotissement Le Verger) fut, en 2016, le premier espace éclairé avec de l'éclairage intelligent avec programmation sur luminaire; s'intensifiant au passage des promeneurs et diminuant après leur passage et équipé de têtes LED.

Ce type d'éclairage offre une substantielle économie d'énergie et de coûts allant jusqu'à 70%.

Ainsi, à chaque réfection de route communale et/ou création de voie de mobilité douce, ce type d'éclairage est installé, élargissant notre couverture d'éclairage intelligent aux axes suivants :

- La route du Marchet (partiellement), l'Allée des Cheminots, la Route de Nierlet et l'Allée Jean-Tinguely.

En 2020, de nouvelles technologies se sont ajoutées aux nouveaux luminaires installés, permettant en plus, la télégestion et la programmation à distance des luminaires.

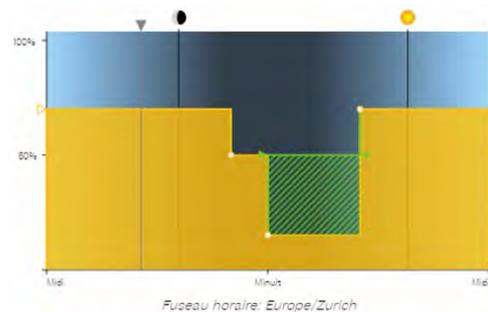


Luminaire PIANO-modèle installé sur les routes communales
Source de l'image : Schröder

La télégestion à distance permet d'augmenter les économies puisque chaque luminaire peut être individuellement abaissé en intensité lumineuse et/ou complètement éteint dans les plages horaires de notre choix. Les espaces suivants sont déjà équipés avec cette technologie :

- la Promenade Verdandi, le Parc du Clédard et les 4 premiers luminaires de la route des Simon depuis l'intersection de la route cantonale.

Ci-après, un exemple de programmation nocturne (les 4 luminaires de la route des Simon) :



Le Conseil communal a donc validé, dans sa première séance du mois d'octobre, son plan d'action dont une partie importante concerne l'éclairage public des routes communales et des voies de mobilité douce. Précisons toutefois, que l'éclairage public de la route cantonale devant répondre à d'autres exigences en matière de sécurité, notamment pour les passages piétons, giratoires et carrefours, ne peut être programmé avec les mêmes restrictions que les routes communales (voir l'article sur la route cantonale sous le dicastère 7, page 12).

Extrait du plan d'actions communal / Le plan complet est consultable sur notre site internet :

Eclairage et Eclairage public	
Quoi	Mesures recommandées
Eclairage décoratif	<p>Supprimer l'éclairage LED décoratif de Noël à l'extérieur et à l'intérieur, y compris la fontaine de la Place de la Gare</p> <hr/> <p>Eteindre le fil lumineux de l'Allée Jean-Tinguely de 23h30 à 5h30</p> <hr/> <p>Eteindre les fresques de la façade de l'Aigle-noir</p> <hr/> <p>Limiter l'éclairage décoratif de la Place de la Gare aux mêmes horaires réduits de l'éclairage public (toute la Place est déjà équipée en LED). Ne pas installer l'éclairage d'hiver sur la fontaine</p> <hr/> <p>Limiter l'éclairage des places de jeux publiques et du fitness urbain aux mêmes horaires réduits de l'éclairage public</p>
Mobilité douce	<p>Éteindre de 23h30 à 5h30 les passages à mobilité douce : Promenades et Place du Clédard, la Promenade de Verdandi, l'Allée des Cheminots, la Promenade de l'Incitation</p> <hr/> <p>Élargir l'horaire d'extinction de l'éclairage du parc du Clédard de 21h à 6h (où cela ne met pas en péril la sécurité des usagers/ères). Cet espace est déjà équipé avec une télégestion qui ne s'allume qu'au passage des promeneurs</p>
Routes communales	<p>L'éclairage public sur les routes communales sera coupé de 23h30 à 5h30, à l'exception des quartiers raccordés à un giratoire ou passages piétons de la Route cantonale ainsi que là où il n'est techniquement pas possible d'éteindre l'éclairage à cause de raccordements</p>

S'ajoute à l'actualité des économies d'énergie que nous vivons, les aspects légaux en regard à la Loi sur l'Energie (LEn), obligeant les collectivités à assainir, entre autres, leur éclairage public. C'est à cet effet, qu'une réflexion est actuellement menée pour que ces investissements soient planifiés.

Partant, dans les années à venir, les anciens luminaires seront remplacés, séquentiellement, par des luminaires du même type d'éclairage intelligent que ceux déjà installés (LED, détection et télégestion). Ceci permettra une économie d'énergie et de coûts de consommation consistante, tout en garantissant une sécurité aux promeneurs cheminant sur ces axes.

Rappelons également - en aparté - la sollicitation faite en séance de Conseil

général qui invitait le Conseil communal à se pencher sur la problématique de la pollution lumineuse dans le village, facteur sensible tant pour la

faune que pour l'homme. À cela aussi, l'éclairage intelligent et LED apporte un confort de vie en sus des économies.



Dicastère 7 : Eaux et route cantonale



Jean-Marc Sallin, Conseiller communal

Traversée de la route cantonale

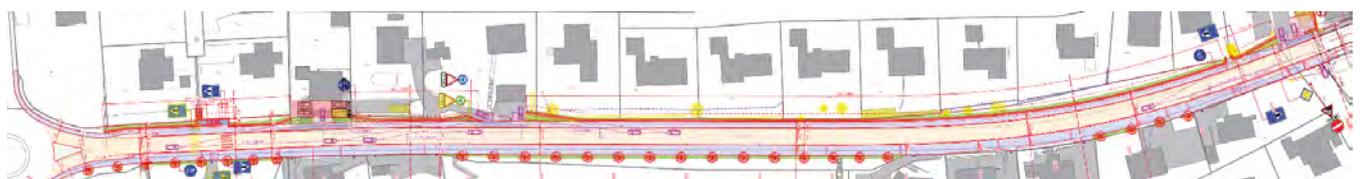
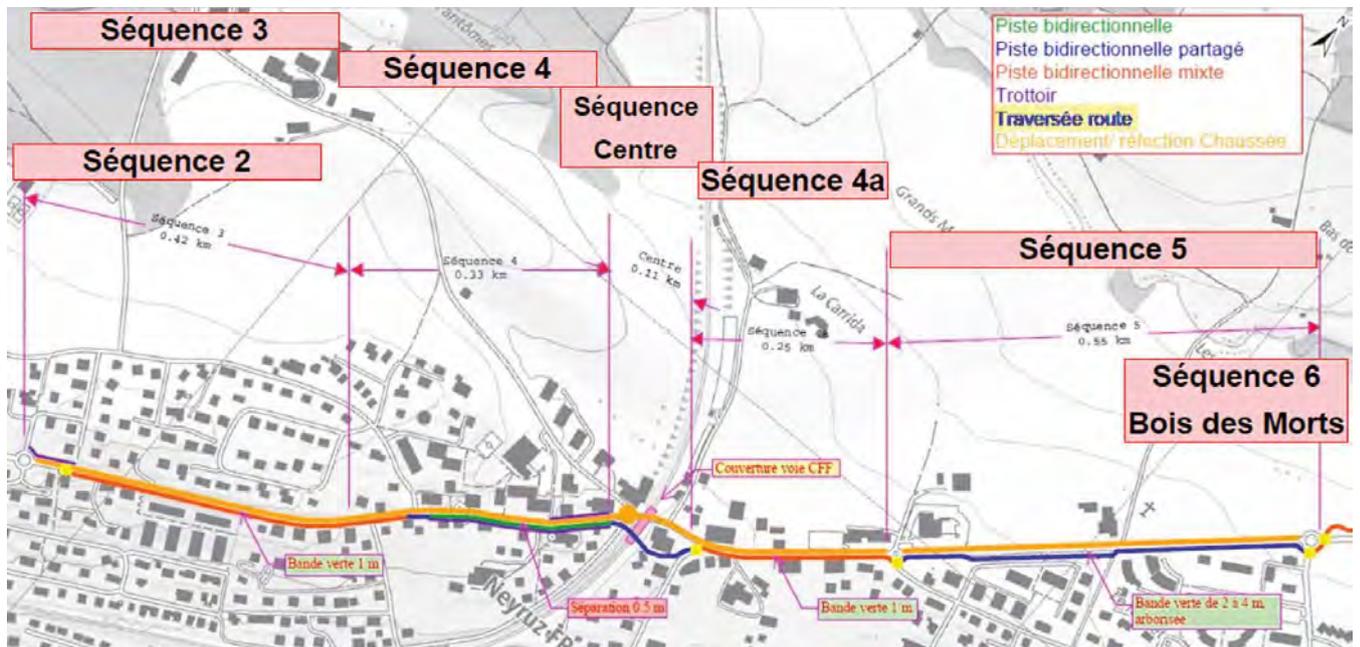
Séquence 3

Précédée en mai et juin dernier d'une séance de présentation réservée aux riverains et d'une séance publique, la Séquence 3 a été mise à l'enquête publique du 1^{er} au 31 juillet 2022 et durant le délai imparti, plusieurs oppositions nous sont parvenues. Comme le prévoit la procédure, les opposants ont été reçus par une délégation du Conseil communal et les Représentants du Service des Ponts et Chaussées (SPC), responsables du projet de la Traversée du village. Ainsi, par une écoute réciproque des parties et les explications données, les séances de conciliation ont pu apporter les éléments déterminants à la poursuite du processus global.

En parallèle de la mise à l'enquête, en collaboration avec le SPC, la procédure

de marchés publics de services d'ingénierie en procédure ouverte a été lancée pour les Séquences 3 et 4. Celle-ci comprend la reprise des études de projet déjà établies (phases SIA 31 à 33), l'établissement d'appel d'offres des travaux (phase SIA 41) ainsi que les phases d'exécution (phase SIA 51 à 53).

Au moment d'écrire ces quelques lignes, l'analyse des offres reçues est encore en cours. Les étapes à venir, jusqu'à la réalisation de la Séquence 3, s'étendent sur les prochains mois et malgré une planification établie, nous devons tenir compte des éventuelles entraves pouvant interférer dans l'estimation temporelle des phases projetées. Toutefois, nous sommes confiants et souhaitons que le planning estimé puisse être maintenu.



Eclairage public de la route cantonale

La situation actuelle laisse présager une raréfaction des ressources avec

une potentielle pénurie d'énergies pour les mois à venir, tant en électricité qu'en chaleur et cela va incontestablement

chamber nos modes de consommation. Chacun de nos gestes visant l'économie des énergies per-



mettra de réduire les consommations globales et par là même, les coûts.

Toutefois, si certains « automatismes » d'économie sont simples et applicables sans autres formes de mise en place, d'autres exigent de complexes et onéreux ajustements techniques en amont. S'ajoute à cela, le respect des lois et des normes en vigueur qui ne saurait être délié de nos obligations.

Ainsi, après avoir fait une pesée des intérêts et une analyse de la situation technique et légale de l'éclairage de la route cantonale, le Conseil communal arrive à la conclusion qu'il ne sera pas possible d'éteindre les luminaires de la route cantonale pour les raisons suivantes :

- Les luminaires situés de part et d'autre de la route cantonale éclairant les passages piétons, carrefours et giratoires doivent rester allumés pour des raisons de sécurité.
- Les coûts d'adaptation des raccordements existants pour permettre l'extinction de certains luminaires à l'exception de ceux situés face aux passages devant rester allumés sont disproportionnés.

Conscients de la nécessité de renouveler notre parc de luminaires sur l'ensemble des routes communales et route cantonale - bien en amont de la situation actuelle - il est d'ores et déjà prévu d'installer, pour chaque Séquence, de l'éclairage intelligent avec détection de mouvement, tête LED et avec télégestion à distance.

La Séquence 3 sera la première de la Traversée du village à être équipée de ces éclairages sécuritaires et économiques tant en énergie qu'en coûts.

Dicastère 8 : Bâtiments et développement durable



Maryline Dafflon, Conseillère communale

Poursuite du projet de l'agrandissement de l'école

Suite à des retards au sujet de l'approbation du PAL et de la délimitation du projet Onnens Sud, le projet de l'agrandissement de l'école a également pris du retard.

Durant ce laps de temps, le Conseil communal, accompagné par le bureau Page Architectes, a revu tous les

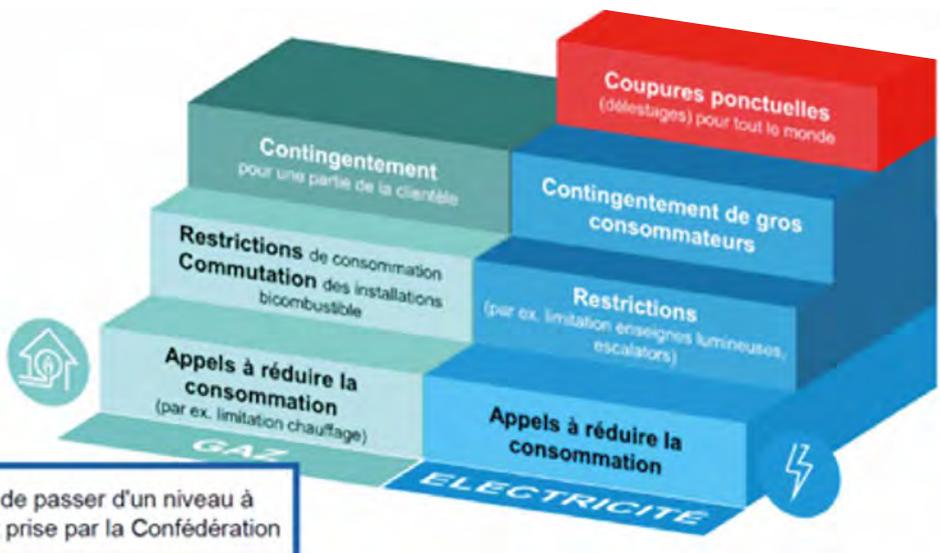
besoins concernant le périmètre scolaire. Il a également rencontré l'association le P'tit Bonheur pour affiner les besoins en crèche et en accueil extrascolaire. De plus, il a mandaté le bureau Microgis pour obtenir des projections démographiques scolaires et une analyse des besoins en places d'accueil afin de pouvoir se baser sur une estimation des effectifs scolaires jusqu'en 2040.

Le cahier des charges pour le concours d'architecture est donc en train d'être finalisé. C'est pourquoi, l'étude de faisabilité de l'agrandissement de l'école, ainsi que le cahier des charges seront présentés au Conseil général le 13 décembre 2022.

Economie d'énergie

L'énergie est limitée, ne la gaspillons pas !

La situation politique actuelle en Europe entraîne une raréfaction des ressources, en particulier dans le secteur de l'énergie. La situation énergétique est tendue non seulement dans les pays voisins, mais également en Suisse. Selon la Confédération, voici ci-dessous les différentes étapes que nous pourrions traverser :





Tout ce qui est réalisé maintenant est un pas pour éviter d'atteindre le stade 4 (coupures ponctuelles (délestages) pour tout le monde).

Pour traverser l'hiver sans encombre, il est désormais crucial de **mettre un terme au gaspillage d'énergie dès maintenant**. C'est pourquoi le Conseil communal encourage chacune et chacun à adopter les bons gestes pour réduire sa consommation énergétique. **Il n'y a pas de petit geste, chaque économie d'électricité ou de chaleur compte.**

Ainsi, pour nous soutenir dans ces démarches, la Confédération a émis les recommandations simples suivantes :



Activez le QR-code pour découvrir en détails ces thématiques

- Baissez le chauffage
- Cuisinez à couvert
- Eteignez les lumières
- Eteignez correctement les appareils
- Optez pour la douche plutôt que le bain

Pour de plus amples informations sur les marches à suivre, les potentiels d'économies d'énergie et la situation énergétique actuelle en Suisse,

rendez-vous sur **stop-gaspillage.ch**. Nous encourageons vivement chaque citoyen-ne à suivre ces conseils, à ne pas poser d'éclairage de Noël cet hiver et nous recommandons d'éteindre le chauffage des piscines (PÂC y compris) ainsi que les jacuzzis et saunas.

En tant que Commune engagée dans le développement durable - en plus des mesures d'économie d'énergie déjà entreprises bien en amont de la situation actuelle - la Commune a d'ores et déjà introduit les mesures supplémentaires qu'impose la phase de recommandations de la Confédération.

Les mesures validées par le Conseil communal sont détaillées dans le plan d'action communal ci-après :

Chauffage des locaux

Quoi	Mesures recommandées
Maison communale et école	<p>Descendre la température des bâtiments communaux à 20° degrés.</p> <p>Descendre les stores/volets la nuit et les remonter la journée.</p> <p>Aérer les pièces, ne pas laisser les fenêtres en imposte.</p>
Locaux du Centre sportif Les Simon	<p>Descendre la température des locaux à 20° degrés.</p> <p>Limiter la consommation d'eau (chaude et froide).</p>

Eclairage et Eclairage public

Quoi	Mesures recommandées
Bâtiments communaux	<p>Abaissier l'intensité de l'éclairage dans tous les bâtiments communaux partout où cela est possible et remplacement par des ampoules LED.</p> <p>Utiliser des détecteurs de mouvements partout où cela est possible.</p>
Espaces partagés (salles de classe, bureaux, voirie, etc.)	<p>Eclairer uniquement les pièces utilisées, éteindre en cas d'absence.</p>
Eclairage décoratif	<p>Supprimer l'éclairage LED décoratif de Noël à l'extérieur et à l'intérieur, y compris la fontaine de la Place de la Gare.</p> <p>Eteindre le fil lumineux de l'Allée Jean-Tinguely de 23h30 à 5h30.</p> <p>Eteindre les fresques de la façade de l'Aigle-noir.</p> <p>Limiter l'éclairage décoratif de la Place de la Gare aux mêmes horaires réduits de l'éclairage public (toute la Place est déjà équipée de LED).</p> <p>Eteindre l'éclairage d'été de la fontaine en même temps que l'arrêt hivernal des jets d'eau. Ne pas installer l'éclairage d'hiver de la fontaine.</p>

Limiter l'éclairage des places de jeux publiques et du fitness urbain aux mêmes horaires réduits de l'éclairage public.

Proposer à la Paroisse d'éteindre l'éclairage du cimetière et de l'église.

Eclairage sportif

Éteindre l'éclairage sportif au Simon dès la fin de la manifestation, voir possibilité d'abaisser l'intensité.

Mobilité douce

Éteindre, de 23h30 à 5h30, l'éclairage des voies de mobilité douce :

Aux Promenades du Clédard / Promenade Verdandi et Placette du Clédard / Allée des Cheminots / Chemin de l'Incitation / etc.

(à l'exception des escaliers publics et où cela ne met pas en péril la sécurité des personnes)

Élargir l'horaire d'extinction de l'éclairage du Parc du Clédard de 21h à 6h. Cet espace est déjà équipé avec une télégestion des luminaires.

Routes communales

Couper l'éclairage public des routes communales de 23h30 à 5h30, à l'exception des quartiers raccordés à un giratoire ou à un passage piétons de la Route cantonale ainsi qu'aux endroits où il s'avère techniquement impossible d'éteindre l'éclairage à cause des câblages existants.

Eau / eau chaude

Quoi

Mesures recommandées

Bâtiments communaux, école, Centre sportif Les Simon

Baisser la température des chauffe-eau du réseau à 62° degrés pour l'utilisation des douches du centre sportif des Simon, les cuisines des Simon et de l'administration communale. Limiter la durée de la douche.

Appareils / IT

Quoi

Mesures recommandées

Imprimantes, PC, portables, écrans, etc.

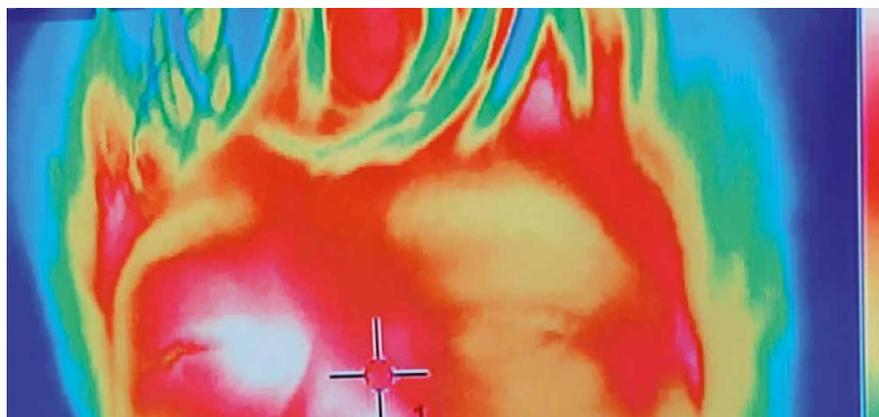
Éteindre tous les appareils électriques chaque midi et chaque soir.

Machines à café, fontaine à eau, etc.

Eteindre les appareils le soir.

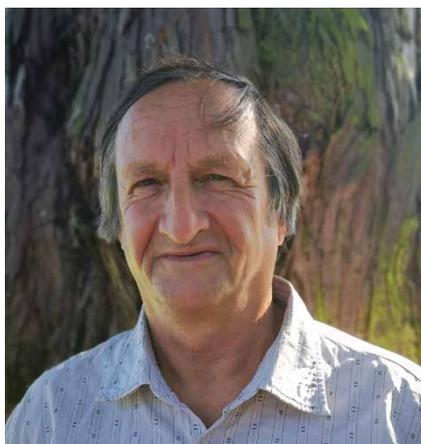
Du côté des entreprises neyruziennes, la plupart d'entre elles nous ont communiqué avoir déjà entrepris des mesures d'économie d'énergie.

Actuellement, nous sommes face à de nouveaux défis qu'ensemble, nous parviendrons à relever. Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration et de vos démarches.





Dicastère 9 : Finances et constructions



Jean-Noël Gendre, Conseiller communal

L'identification SwissID, moyen d'accès pour les utilisateurs de la plateforme FRIAC



Pour satisfaire aux exigences de sécurité de la législation suisse en matière de protection des données, la connexion à l'application FRIAC ne peut dorénavant se faire qu'avec un compte SwissID. Ainsi, tous les utilisateurs FRIAC doivent s'identifier avec leur compte SwissID pour accéder à la plateforme cantonale.

Cette décision, émanant du Conseil d'Etat, permet un accès en ligne sécurisé aux prestations de l'Etat telles que le guichet virtuel et FRIAC. SwissID garantit une identité numérique unique et sécurisée aux administrations publiques. L'utilisation de SwissID est également prescrite dans d'autres cantons et se veut la norme pour bon nombre d'instances et de sociétés. Son utilisation est gratuite et SwissID assure que les données personnelles sont protégées selon les normes de sécurité suisses.

Ci-après le lien pour créer un compte SwissID :

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/demarches-et-documents/se-connecter-aux-prestations-en-lignes-avec-swissid>



Révision de l'Ordonnance sur l'Aménagement du Territoire (OAT)

Incidences sur la pratique en relation avec les installations solaires, notamment sur la question de leur intégration sur les toitures

La révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), entrée en vigueur le 1er juillet 2022, a des incidences sur la pratique en relation avec

les installations solaires, notamment sur la question de leur intégration sur les toitures.

Avant la révision : pour être considéré comme valablement intégré sur la toiture et pouvoir procéder par annonce d'installation solaire, le projet de panneaux en toiture devait répondre aux conditions de l'art. 32 OAT, lesquelles étaient fort contraignantes, obligeant le requérant, dans la plupart des cas, à procéder par une demande de permis de construire.

Avec la révision : un assouplissement de l'art. 32 OAT s'est opéré et désormais beaucoup de cas de figure des projets de panneaux en toiture pourront suivre la procédure d'annonce des installations à la Commune.

OAT - art. 32 a Installations solaires dispensées d'autorisation	
Dès le 1^{er} juillet 2022	Auparavant
Installation de PV sur toits en pente	
<input checked="" type="checkbox"/> Les installations ne dépassent pas du toit, vu de dessus	<i>Les installations ne devaient pas dépasser le toit, autant vu de face que de dessus</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Elles forment un ensemble groupé ; des exceptions pour des raisons techniques ou une disposition déclarée en raison de la surface disponible sont admissibles	<i>Auparavant il n'y avait pas d'exception admissible</i>
Dès le 1^{er} juillet 2022	Auparavant
Installation de PV sur toits plats	
<input checked="" type="checkbox"/> Les installations ne dépassent pas de l'arrête supérieure du toit de plus de 1 mètre	<i>auparavant, elles ne pouvaient pas dépasser de plus de 50 cm</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Elles sont placées suffisamment loin du bord du toit pour ne pas être visibles d'en bas avec un angle de 45 degrés	<i>auparavant, elles devaient être un retrait de 50 cm par rapport au bord de la façade considérée</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Elles sont peu réfléchissantes selon l'état actuel des connaissances techniques	<i>auparavant, il n'y avait aucune indication à ce sujet</i>
Si votre projet répond à ces nouvelles exigences, vous pouvez adresser à la Commune le formulaire spécifique « Annonce pour les installations solaires », accompagné des documents usuels, afin de recevoir une confirmation écrite de dispense de permis pour l'installation projetée.	
Pour tous les autres cas de figure (ex. installations sur des bâtiments situés dans un périmètre de protection du bâti, hors zone, etc.) se référer à l'art. 32 OAT et les exigences en vigueur.	

Le tableau illustre les principales modifications découlant de l'OAT, l'art. 32 OAT en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022 et pour toutes vos questions relatives à cette thématique, le Service technique communal se tient à votre disposition

pour répondre à vos questions pour vos futurs projets d'installations solaires au 026 916 15 50 (tapez 3).

Cet assouplissement répond aux besoins actuels au vu de la situation

géopolitique sur l'énergie et intervient à point nommé pour donner un élan facilitateur aux procédures administratives, souvent très lourdes.

Manifestations

Les Médiévales



Manifestations



Marchés artisanaux

Parmi ses différentes tâches, la commission Culture-Sport-Loisirs (CSL) a notamment la mission de promouvoir et d'entretenir la cohésion sociale au sein de notre village. Souhaitant réunir les Neyruziennes et les Neyruziens dans un cadre convivial, mêlant rencontres et partage, c'est tout naturellement que son choix s'est porté sur l'organisation de deux marchés faisant la part belle aux artisanes et artisans de Neyruz et de ses proches alentours.

L'espace de deux journées, l'une estivale, l'autre automnale, pain, pâtis-

series, viande, salades, bijoux, fleurs, savons, articles décoratifs, pièces de coutures et autres créations artisanales ont ainsi cohabité dans la cour de l'école, pendant que nos sociétés locales se chargeaient de la petite restauration des visiteurs.

Le 11 juin, c'est sous un soleil radieux et avec beaucoup d'enthousiasme que le public accouru en nombre a pu découvrir ou retrouver 23 artisanes et artisans passionnés et leurs magnifiques produits. Le 3 septembre, ils étaient même 27 à présenter le fruit de leur travail à un public toujours aussi enthousiaste malgré la

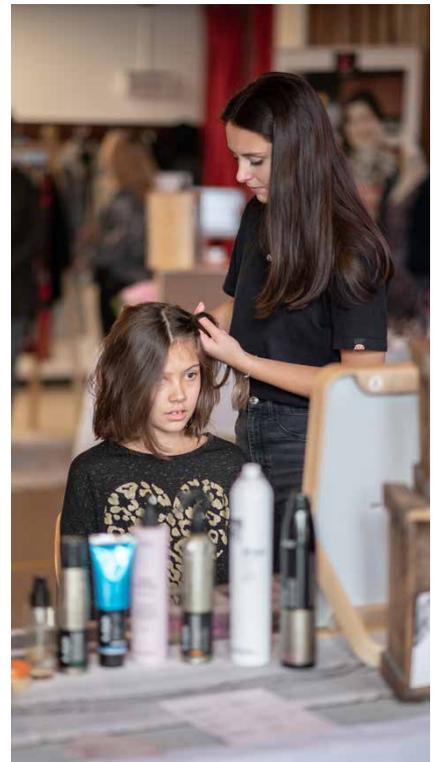
pluie, invitée surprise de la matinée. L'humidité ambiante n'a toutefois pas suffi à vaincre les sourires et la bonne humeur qui ont régné tout au long de la manifestation.

L'objectif de ces deux manifestations ayant été largement atteint et compte tenu des nombreux retours positifs tant du public que des exposants, c'est avec beaucoup de plaisir que le Conseil communal, par le biais de la commission CSL, vous annonce la reconduction de ce concept en 2023 avec quelques surprises et autres nouveautés.



Premier comptoir neyruzien

Une centaine de personnes se sont rendues à l'Aigle Noir le samedi 1^{er} octobre 2022 pour visiter le premier comptoir neyruzien visant à soutenir et rendre visible l'économie locale. Quatorze exposant-e-s y ont tenu un stand et près de 25 lots ont été gagnés dans le cadre de la tombola. La nouvelle Préfète de la Sarine Madame Lise-Marie Graden nous a fait l'honneur de sa présence lors de l'ouverture.



Manifestations



Four à pain

Le Collectif « De vous à nous » visant, entre autre, à faire vivre les traditions liées au pain, ont organisé 5 fournées ouvertes au public, de mai à septembre 2022. Lors de certaines fournées, il était possible de participer à la confection des pâtes, fabrication des pains ou encore venir cuire sa propre pâte maison. Un atelier pour les enfants avait également eu lieu au mois de juin.



Engagement de jeunes pour les travaux d'été à l'école et la bibliothèque



La Commune de Neyruz engage des jeunes dès 16 ans pour effectuer des travaux de nettoyages durant les vacances d'été. Toutes les personnes intéressées peuvent faire une demande écrite à l'Administration communale jusqu'au 31 janvier 2023. Le nombre de candidats dépasse largement les places disponibles. Nous souhaitons pouvoir répondre en février/mars déjà pour que chacun puisse s'organiser au mieux. Les candidatures doivent préciser la semaine souhaitée, avec une ou deux autres semaines en réserve. Les travaux auront lieu dès le mois de juillet 2023.

Loto des enfants et vente de sapins de Noël

L'école Terre-Lune et le conseil des parents ont le plaisir d'annoncer leur traditionnel Loto des enfants.

Il aura lieu le jeudi 8 décembre prochain à 14h dans la salle communale de l'Aigle-Noir.



Quant à la vente des sapins de Noël, elle se déroulera le vendredi 9 décembre de 15h à 18h devant les locaux de la voirie.

Pour rappel, ces événements ont pour but de récolter des fonds qui participent au financement des diverses activités extrascolaires.

Repas à domicile

La commune est à la recherche de bénévoles pour la livraison des repas à domicile. Les livraisons ont lieu du lundi au vendredi. Les dimanches, jours fériés et chômés les repas ne sont pas livrés.

Le travail est modestement rémunéré, mais il vous donnera l'occasion de faire de belles rencontres et de rejoindre une équipe sympathique et dynamique.

Si vous êtes au bénéfice d'un permis de conduire et que vous souhaitez donner un peu de votre temps une ou plusieurs semaines par année, nous serions heureux de recevoir votre candidature.

Vous pouvez appeler M. Nicolas Wolleb au 026 916 15 50 ou envoyer un courriel à neyruz@neyruz.ch.

E-Bill et QR factures

Comme vous avez pu le constater, le BVR a été remplacé par la QR facture. Nous vous remercions d'utiliser exclusivement ces nouvelles références de paiement.

D'autre part, nous regrettons de vous informer que le système *eBill* qui a été indisponible durant l'année 2022 devrait être réintroduit dans le courant 2023. De plus amples informations suivront en temps opportun.



Rappel : Alertes SMS

La commune propose un système d'alertes SMS, il fonctionne selon 2 options :

1. Pour les urgences de sécurité à la population (pollution d'eau, danger imminent), tous les habitants détenteurs d'un téléphone portable recevront l'alerte
2. Sur inscription : seuls les habitants le souhaitant recevront les informations de type secondaire comme la fermeture du compacteur, une déviation routière, rappel d'une manifestation, etc.





Adresses utiles pour les séniors

No d'urgence

144 Urgence vitale (ambulance)

117 Police

118 Feu

143 Main tendue

Permanence médicale - Pharmacie

Médecin de garde 026 304 21 43

Medhome Fribourg (médecin à domicile) 026 670 07 00

Permanence dentaire 0848 14 14 14

Pharmacie de garde selon planning ou Benu gare de Fribourg 026 322 02 02

Aide administrative / financière / déclaration d'impôts

Pro Senectute 026 347 12 48
www.fr.prosenectute.ch

Service social de Sarine-Ouest 026 477 16 88
www.arcos-sarine.ch

Transports

Passepartout Sarine (y compris fauteuil) 026 422 56 20
www.passepartout-sarine.ch

ARCOS / IPSO (déménagements et transports ponctuels) 079 244 61 63

Croix Rouge 026 347 39 40
www.croix-rouge-fr.ch

Repas à domicile

Monsieur Jean-Bernard Boschung 079 332 46 23
026 477 16 71

Compagnie

Pro Senectute 026 347 12 40
www.fr.prosenectute.ch

Croix Rouge 026 347 39 40
www.croix-rouge-fr.ch

Aide au ménage

Pro Senectute 026 347 12 48
www.fr.prosenectute.ch

AssiDom-Répit (aide et soins à domicile) 079 853 65 95



Aide au jardin

ARCOS / IPSO (travaux ponctuels uniquement) 026 470 40 90
www.arcos-sarine.ch

Déchetterie - encombrant

Edilité de la commune 026 916 15 50
Déchetterie à domicile 026 916 15 50
ARCOS / IPSO (travaux ponctuels uniquement) 026 470 40 90
TRD Services (tri, recyclage à domicile) 079 243 56 24
Majordome-Sarine 079 938 94 24

Soutiens proches aidants

Proches aidants Fribourg 058 806 26 26
www.pa-f.ch
Pro Infirmis 058 775 30 00
www.proinfirmis.ch/fr
Croix Rouge 026 347 39 40
www.croix-rouge-fr.ch
Alzheimer Fribourg 026 402 42 42
www.alzheimer-schweiz.ch/fr

Foyer de jour

Foyer de jour de la Sarine 026 422 51 11
www.hms.santesarine.ch
La Famille au Jardin 026 321 20 13
www.la-famille-au-jardin.ch

Réseau santé de la Sarine

Centre coordination du Réseau Santé de la Sarine 026 425 55 25
www.cdc.santesarine.ch

Prestations complémentaires AVS/AI

Prestations complémentaires 026 426 73 00
www.caisseavsfr.ch

Activités

Club des aînés 026 477 30 73
Gym Dames 079 766 23 41
Gym pour seniors à Neyruz Programme d'activités (prosenectute.ch)
Aquagym Senior L'Archipel, Cottens 026 477 61 31
www.larchipel.ch

Murielle Roos Bovey

Conseillère communale

Dicastère Santé et prévoyance social

murielle.roosbovey@neyruz.ch

24^e Giron des jeunesses sarinoises, Rossens du 23 au 26 juin 2022



Fête nationale





Les Amis du Théâtre cherchent du monde

En 1987, quatre jeunes ont lancé un appel, afin de recréer une troupe de théâtre à Neyruz. Si ce village n'avait jamais eu de société de théâtre, nombre de Neyruziens avaient déjà foulé les planches, dans le cadre de la jeunesse de l'Aiglon. Malheureusement, les rêves des acteurs de l'époque s'étaient envolés avec l'incendie de la salle de l'Aigle-Noir en 1973, lorsque tous les décors et costumes étaient partis en fumée. Quinze ans plus tard, anciens acteurs et jeunes passionnés ont répondu présent et la société a été fondée en 1989.

Après les représentations d'une pièce historique, écrite par Jacqueline Rolle à l'occasion des 850 ans de Neyruz, les Amis du Théâtre de Neyruz ont monté, toutes les années paires, en mars, une pièce en plusieurs actes : comédie, vaudeville, intrigue policière et même western. Ils ont aussi mis sur pied des soupers spectacles et depuis peu le festival Ney'Rire en Eclats.

La troupe n'a pas perdu son dynamisme, mais pour continuer sereinement, elle souhaite accueillir de nouveaux visages...

Alors, si tu aimes le monde du spectacle, si tu as envie de monter sur les planches ou tu préfères t'occuper d'activités annexes si tu aimerais juste faire partie d'une équipe sympathique, dynamique et motivée,

N'hésite plus et rejoins-nous!

info@theatre-neyruz.com

 079 430 91 37



 SCAN ME



NEY'RIRE EN ÉCLATS

Le 1^{er} festival de l'humour et du rire s'est déroulé les 2 et 3 septembre 22



La programmation était variée, mais le point fort du vendredi fut sans doute le catch impro proposé par la *Compagnie des Orbes*. Ce n'est qu'après l'arrivée de la pluie que les zygomatiques ont pu se reposer.

Le samedi, notre pétillant *Chat Botté* a rencontré un succès inattendu et il a fallu ajouter de nombreuses chaises...

Le festival s'est terminé en beauté avec *Nathanaël*

Rochat qui a ravi le public avec son flegme, ses anecdotes et ses talentueux compères.



Puis, la soirée s'est poursuivie en musique avec les bars et *DJ David* !



MATCH AUX CARTES VILLAGEOIS "Individuel"



VENDREDI 13 JANVIER 2023
Restaurant de l'Aigle Noir
Neyruz

Inscriptions : dès 18h30

Début du match 19h30

25.-- PAR PERSONNE COLLATION INCLUSE



Société organisatrice
Club de pétanque *La Ringette*
avec la collaboration du
restaurant de l'



Création de jardins familiaux

Nicaragua année 2021

Projet de l'association Maurice Demierre co-financé par Fribourg-Solidaire

Objectif

Créer 21 jardins potagers « modèles » qui permettront de former, par la méthode « de paysan à paysan », environ 70 familles à l'agroécologie et, en cas de récolte abondante, d'initier la vente, sur les marchés locaux, de légumes et de fruits.

Quelques résultats

Intrants, matériel et outils remis
 Paquets de graines: pipián garza, concombre, carottes, tomates, chiltoma criolla, oignon...
 Matériaux de clôture: grillage, pieds, agrafes
 Outils: bêches, brouettes, plateaux pour semis...
 21 jardins réalisés
 225 mètres carrés
 10 m² pour la plantation de légumes
 215 m² de buttes pour planter des légumes et semer, sans labourer, des grains de base tels que les haricots Pinpin et le maïs créole

Quelques conclusions

Importance de:
 - Encourager une production accrue d'engrais organiques afin d'améliorer la qualité des sols
 - Promouvoir et doter les producteurs/trices de systèmes d'irrigation goutte à goutte
 Sur l'ensemble des bénéficiaires, 4 femmes ont vendu des excédents de chiltomas, tomates, pipianes et ayotes, générant un petit revenu familial

Coût total du projet CHF 5'603



L'association Maurice Demierre, membre de Fribourg-Solidaire, soutient des projets de développement agricole, d'accès à l'eau potable, de construction de bâtiments communautaires.

Fribourg-Solidaire, la fédération fribourgeoise de coopération au développement, a cofinancé ce projet de l'association Maurice Demierre.

Fribourg-Solidaire, c'est

Des projets de qualité

Chaque projet est analysé par les expert-e-s de la commission technique et financière selon de stricts critères

Un seul interlocuteur

En collaborant avec Fribourg-Solidaire, vous interagissez avec un seul interlocuteur

Transparence

Fribourg-Solidaire rend compte de l'utilisation des fonds publics investis, informe du déroulement et des résultats des projets en toute transparence

Des résultats tangibles

Fribourg-Solidaire évalue les rapports financiers et opérationnels de chaque projet

Les projets de nos associations membres ont besoin de votre soutien.
 Chaque contribution communale nous permet de renforcer leurs actions
 Parce que 1 franc par an et par habitant, c'est possible

www.fribourg-solidaire.ch



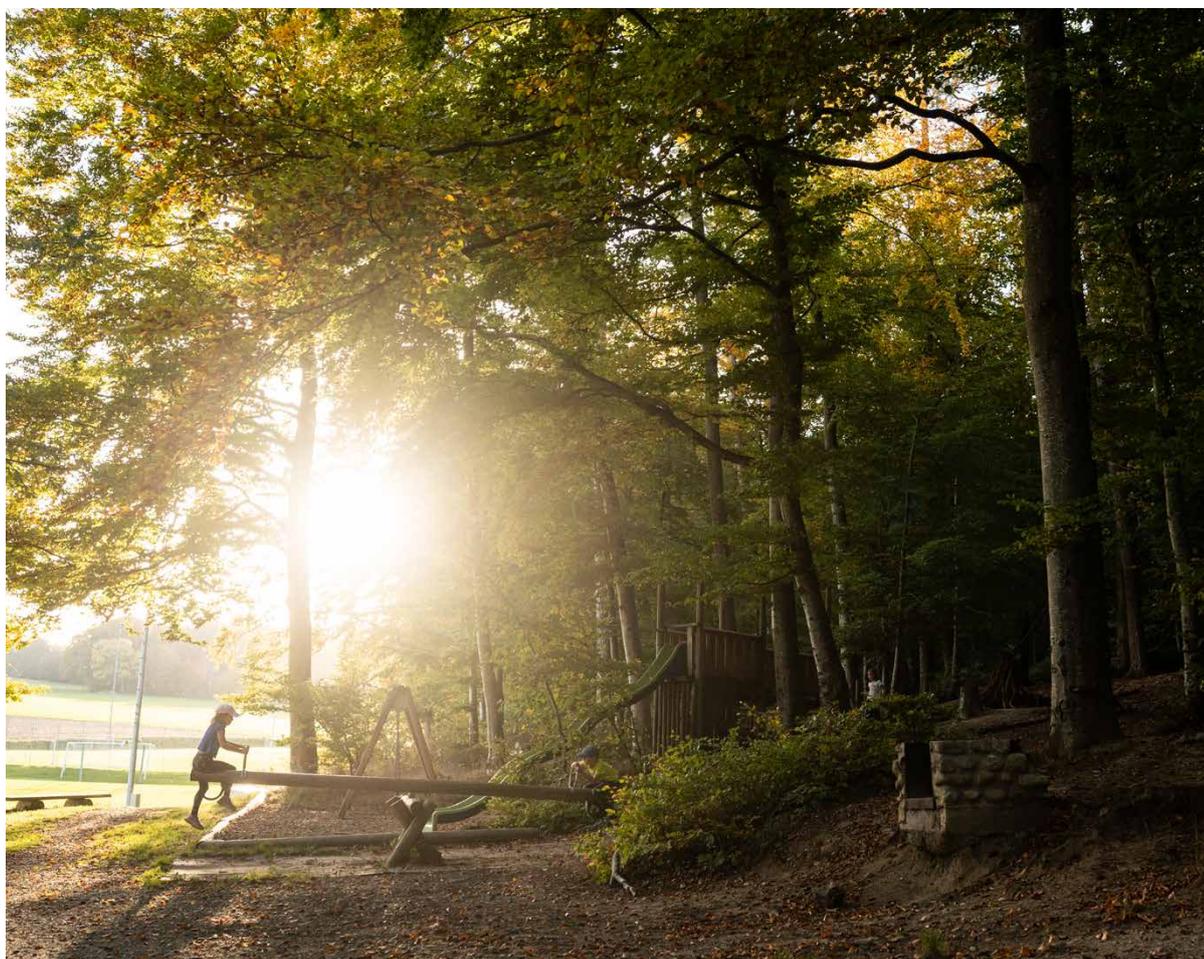
www.ramoneurs-fr.ch



Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée,
veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch





Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



 **Coaching stop-tabac**
en 4 séances

 **Cours stop-tabac**
en groupe
en 4 séances

- 1. Faire le point**
 - Analyser ses habitudes de consommation
 - Différencier les avantages et les inconvénients du changement
 - Planifier l'arrêt
- 2. Préparation**
 - Identifier ses ressources, forces, obstacles
 - Développer des alternatives
 - Définir un programme personnalisé
- 3. Action**
 - Arrêter
 - Appliquer les stratégies pour maintenir la décision
- 4. Consolidation**
 - Renforcer les acquis
 - Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
 - Evaluer le changement

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

- Coaching individuel **CHF 200.-**
 - Cours de groupe **CHF 150.-**
 - Entretien d'orientation **CHF 50.-**

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme - 026 425 54 10

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie de la Ligue pulmonaire fribourgeoise et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Campagne STOP SUICIDE 2022 : les professionnel.le.s sont #LÀPOURTOI !

Le suicide est une thématique taboue. Il s'agit pourtant de la première cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 29 ans en Suisse. Il est donc primordial de déstigmatiser ce sujet et de sensibiliser chacun et chacune aux différentes façons d'agir pour le prévenir.

De nombreuses personnes ont des *a priori* sur les psys, la thérapie et les soins en santé mentale. À travers des micros-trottoirs et des capsules-vidéos, la nouvelle campagne de STOP SUICIDE donne la parole aux jeunes sur ce sujet, et permet à des professionnel.le.s (psychiatre, infirmier.e.s psy, répondant.e.s de la helpline 147...) de faire connaître leur travail et la diversité des ressources d'aide vers lesquelles se tourner.

La campagne #LÀPOURTOI, c'est aussi un programme d'événements en Suisse romande tout au long des prochains mois. STOP SUICIDE organise le 20 novembre son tournoi annuel de volleyball à Lancy, et la grande soirée Stand up sera de retour le 3 février 2023 avec des stars de l'humour incontournables.

L'association a également créé une pièce de théâtre interactive avec le Théâtre Anou, qui permet d'aborder le thème de la santé mentale avec les jeunes. La prochaine représentation gratuite se déroulera le 14 septembre à Genève et d'autres dates sont au programme cet automne.

*Besoin d'aide ?
Appelez le 143 (adultes) ou le 147
(jeunes) 24h/7j*





Horaires d'ouverture

L'administration communale

vous reçoit et répond à vos appels comme suit :

	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 à 11h30	13h30 à 18h00
Mardi	08h00 à 11h30	Fermé
Mercredi	08h00 à 11h30	Fermé
Jeudi	08h00 à 11h30	Fermé
Vendredi	08h00 à 11h30	Fermé

Fermeture de Noël :

L'administration communale restera fermée
du 24 décembre 2022 au 2 janvier 2023.

La déchetterie

est ouverte comme suit :

Lundi	17h00 à 19h00
Mardi	17h00 à 19h00
Mercredi	09h00 à 11h00
Jeudi	17h00 à 19h00
Vendredi	17h00 à 19h00
Samedi	09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Horaires de fêtes :

Samedi 24 et 31 décembre 2022
la déchetterie sera ouverte uniquement le matin.

Lundi 26 décembre 2022 et 2 janvier 2023
la déchetterie restera fermée.

Une application est disponible pour smartphone MEMODéchets,
vous y trouvez toutes les informations utiles pour
l'élimination de vos déchets ordinaires ou spéciaux.

Cette publication est imprimée en Suisse chez media-f



Neyruz
pour un avenir durable